

Charte de l'association Sol à tous – Tous au sol

But :

Le but principal de Sol à tous – Tous au sol est de lutter contre la pollution des sols et des eaux en ramassant les détritiques dans l'environnement, en ville comme à la campagne.

Engagements de l'association envers ses bénévoles :

L'Association considère l'engagement bénévole comme un acte librement consenti. Elle s'engage à valoriser le travail bénévole. Elle mobilise et fidélise les personnes prêtes à s'engager en leur garantissant un accueil et un encadrement de qualité et en précisant les tâches à accomplir. Elle assure une information et un suivi en rapport avec l'activité réalisée.

Pour cela, elle :

- organise les itinéraires de ramassage selon des critères de temps, de difficulté et d'intérêt, établit le programme et le communique aux participants
- annonce les sorties via plusieurs médias (Facebook, La Côte, Surfrider, Summit Foundation, messages électroniques, etc.)
- organise la récupération des déchets ramassés par la/les Commune(s) concernée(s),
- crée et maintient des liens de bonne entente avec les Communes concernées
- fournit des sacs poubelle noirs aux participants
- prête des gants et des gilets fluorescents sur demande aux participants
- prête éventuellement du matériel tel que charrette, cercles à sacs, pinces à détritiques, etc.
- tient à jour le bilan des actions et en informe les membres, les sympathisants, les médias et le grand public
- organise des actions de prévention.

Engagement du bénévole envers l'association :

Le bénévole participe aux sorties annoncées selon ses possibilités. Il n'est pas obligé de s'annoncer ou de s'excuser sauf en cas de covoiturage (précisé dans le programme) ou s'il a besoin qu'on lui prête du matériel.

Pour cela, il :

- paie sa cotisation annuelle de Fr. 10.- s'il désire être membre
- se rend au point de rendez-vous annoncé, à l'heure fixée, pour ramasser les déchets
- signe la décharge en matière de sécurité lors de la première sortie
- emmène ses gants et son gilet fluorescent ou en demande par avance le prêt
- se ménage en fonction de ses possibilités physiques et ne prend pas de risques, notamment dans la circulation et avec les déchets particuliers (préservatifs usagés, seringues, bris de verre, etc.)
- ne se rend en aucun cas sur les voies ferrées
- se plie à l'itinéraire annoncé ou s'annonce aux organisateurs s'il désire mettre fin à sa participation du jour
- reste avec le groupe et ne le perd pas de vue afin que tous arrivent ensemble (il se peut que plusieurs groupes soient formés mais leur itinéraire est fixé d'un commun accord avec les organisateurs et un rendez-vous fixé)
- ne ramasse pas les sacs poubelle non taxés déjà pleins (littering) mais les signale aux organisateurs
- ne pénètre pas dans les propriétés privées
- ramène tout ce qu'il a ramassé à l'arrivée et ne dépose rien dans les poubelles publiques
- rend le matériel prêté à la fin de la sortie
- ne s'adresse pas aux médias, au grand public ou aux Communes au nom de l'association, y compris via Internet ou les réseaux sociaux
- ne diffuse pas de photos des opérations sans l'autorisation des participants.